

L'hon. M. REID: Cette somme servira à réparer le brise-lames et à achever l'épi.

M. TURGEON: Fera-t-on ces travaux immédiatement?

L'hon. M. REID: J'ai déjà dit au sous-ministre de se mettre à l'œuvre tout de suite.

Shippigan.—Améliorations au quai, \$2,000.

L'hon. M. REID: Cette somme servira à couvrir de pieux un des côtés, ou les deux côtés, de neuf piles de vingt-cinq pieds des abords du quai public de Shippigan et l'extérieur du débarcadère du bateau passeur afin de pouvoir procurer d'autres mouillages au moyen du dragage. Depuis quel-ques temps, on se plaint du manque d'espace à ce quai. Le bateau de la compagnie de navigation de Gloucester, qui fait deux voyages par jour, éprouve souvent de la difficulté lors du débarquement de la cargaison et des passagers, et lorsque la flottille de bateaux de pêche vient décharger son poisson ou se ravitailler chaque semaine ou tous les quinze jours, le quai est encombré. Plus de bateaux se serviraient du quai, s'il y avait plus d'espace.

Port de Saint-Jean.—Prolongement et réparation du brise-lames de Negro-Point, \$250,000.

L'hon. M. REID: Ce montant est nécessaire pour prolonger et réparer le brise-lames de Negro-Point. Voici le coût probable des travaux. Negro-Point—Prolongement du brise-lames, \$400,000; réparations générales du brise-lames, \$15,000; total, \$415,000. Les soumissions sont reçues. L'ingénieur régional, M. Goodfeed, a soumis un rapport dans lequel il calcule que le prolongement projeté coûtera \$920,000.

M. CARVELL: Le ministre nous donnera peut-être une bonne raison pour vouloir entreprendre une telle dépense dans les circonstances actuelles. Le port de Saint-Jean existe depuis environ cent cinquante ans, et, tel qu'il est, a rendu de précieux services. Pourquoi, alors, se jeter dans une dépense de près de \$1,000,000, dont on veut voter le quart dès maintenant? Le ministre dit que l'on a demandé des soumissions par la voie des journaux, et je présume que le département les a maintenant reçues. Les fidèles de Saint-Jean, eux qui ont toujours les yeux sur la caisse publique, se tourmentent beaucoup, depuis quelques semaines, je le sais, au sujet de ces soumissions, demandant aux uns de soumissionner et empêchant les autres de le faire. On a fait, dernièrement, des découvertes intéressantes au Nouveau-Brunswick sur la manière dont on

s'y prenait pour empêcher les gens de soumissionner l'entreprise des Travaux publics, pour écarter tous les soumissionnaires, sauf ceux à qui l'on veut faire adjudger l'entreprise. Je suis d'avis que la même chose va se répéter cette fois-ci, car je suis au courant de ce qui se passe à Saint-Jean depuis une quinzaine. Quelle nécessité y a-t-il, en face des problèmes financiers que le Canada envisage actuellement, d'entreprendre une dépense pareille à Saint-Jean?

L'hon. M. REID: C'est afin de protéger contre la violence des flots les nouveaux quais construits à Saint-Jean. Le secrétaire de la chambre de commerce de Saint-Jean écrit ce qui suit, en date du 31 mars:

Les ennuis que nous avons éprouvés l'hiver dernier, ont démontré d'une façon si absolue, la nécessité qu'il y a de prolonger le brise-lames depuis Negrotown jusqu'à l'île de la Perdrix, que le conseil de la chambre de commerce de Saint-Jean m'a prié de vous demander si le département se proposait de continuer les travaux le printemps et l'été prochains en vue de les terminer avant l'hiver. Outre que les nouvelles jetées du Gouvernement sont exposées à être endommagées par les courants sous-marins qui viennent parfois de la passe de l'ouest, la navigation, près de ces jetées, s'est trouvée en danger et il en est même résulté des dommages en certains cas.

C'est M. H.-B. Schofield, commissaire du port de Saint-Jean, qui, dans une lettre en date du 31 juillet 1912, a demandé que le brise-lames en question fût prolongé; mais on n'a reçu que lundi dernier les soumissions relatives à ces travaux.

M. CARVELL: Et le gentleman qui est ici compte bien avoir l'entreprise?

L'hon. M. REID: Si vous faites allusion à un citoyen de Saint-Jean, vous vous trompez.

M. CARVELL: Il est de Saint-Jean.

L'hon. M. REID: On me dit que l'entreprise sera probablement donnée à une compagnie de l'Ontario, vu que son offre est la plus basse.

M. CARVELL: Voilà une déclaration qui me fait plaisir. Je suis heureux, en effet, de savoir que la clique de Saint-Jean, qui manigance cette affaire depuis trois ou quatre ans, ne pourra, cette fois, mettre les mains dans l'assiette au beurre. Il se pourrait, cependant, que la compagnie en question ne fût d'Ontario que de nom, et que le comité des faveurs ministérielles de Saint-Jean fût toujours au fond de l'affaire. On ne parviendra pas à s'en débarrasser tant que le pays devra subir un gouvernement comme celui que nous avons actuellement. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.